

**ARRÊTÉ**

Le Ministre de la Culture,

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret modifié du 18 mars 1924 déterminant les conditions de son application;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 14 juin 1982;

**A R R Ê T É :**

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont classés parmi les Monuments Historiques :

L O I R ESAINT-ANDRE D'APCHON - église

- Sainte Magdeleine, panneau peint, XVIIe S. écusson, XVIIIe S.
- Saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Grégoire le Grand; quatre toiles et leurs cadres, bois sculpté et doré, XVIIe S.
- Vierge à l'Enfant, statue, bois sculpté, peint et doré, XVIIe S.

SAINT-BARTHELEMY - église

- Le Martyre de saint Barthélemy, toile, 1679

SAINT-CHAMOND - église

- La Déposition de Croix, copie d'un tableau de D. de Volterra, toile, XVIIe S.
- La Madone dite au Léopard, copie d'un tableau de Jules Romain, toile et son cadre, bois sculpté et doré, XVIIe S.
- L'Annonciation, copie d'après un tableau attribué à Fra Bartolomeo XVIe S.
- La Cène, panneau peint, XVIe S.
- Jésus adolescent, toile, école espagnole, XVIIe S.

SAINT-ETIENNE - église Saint-Etienne

- Ensemble sculpté comprenant deux statues sous leur dais et un bas-relief représentant la Lapidation de saint Etienne, pierre, XIXe S.
- Chaire à prêcher provenant du couvent de sainte Catherine de Sienne et transféré à la Grand'église, probablement du sculpteur Claude Désiré, 1625-1696

SAINT-ETIENNE - église Saint-Louis

- Le Baptême du Christ, toile et son cadre, bois sculpté et doré, XVIIe S.
- Ostensor, laiton, vermeil et émaux, 1845

SAINT-ETIENNE - chapelle de l'Hospice

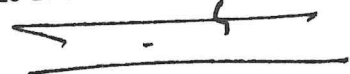
- L'Assomption, toile, XVIIe S.

SAINT-DIDIER S/ROCHEFORT - église

- Chaire à prêcher, bois sculpté avec médaillons peints, XVIIe S.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet Commissaire de la République de la Loire, aux Maires des communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 30 SEP. 1982  
Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur du Patrimoine



C. PATTYN